

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 6
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO, Mme MADELENAT à Mme CELO.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N° 2023 – 13 - BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet du budget primitif 2023 du budget principal VILLE.

Ce budget primitif a été préparé dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2023.

Le rapport détaillé est joint en annexe au bordereau.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'adopter le budget primitif 2023 - Budget Ville,

-De donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles pour exécuter ce budget prévisionnel et notamment pour signer des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner les géomètres et les notaires chargés des actes nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE par 24 voix POUR, et 4 CONTRE (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

